CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36487** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Raison sociale : JOLLY

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2014

Capital : 30 000

105 IMPASSE DE CHEZ MERLIN
74420 SAINT-ANDRE-DE-BOEGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THONON LES BAINS

Siret : 384 507 851 00028

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8401067

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6036580404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6036580404

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/07/2026

Téléphone : 04 50 73 80 27 **Fax :**

Portable : 06 24 76 06 21

Responsabilité légale :
JOLLY STEPHANE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.jollyconstructionsbois.fr

E-mail : contact@jollyconstructionsbois.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 399 961 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	22	10/06/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	22	10/06/2025
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		10/06/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 16:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E36487** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE **16/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/04/2014
Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THONON LES BAINS

Siret : **384 507 851 00028**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8401067
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 6036580404
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 6036580404
Situation fiscale et sociale : A jour au 16/07/2026

Raison sociale : **JOLLY**

105 IMPASSE DE CHEZ MERLIN
74420 SAINT-ANDRE-DE-BOEGE

Téléphone : 04 50 73 80 27 **Fax :**
Portable : 06 24 76 06 21

Site Internet : http://www.jollyconstructionsbois.fr
E-mail : contact@jollyconstructionsbois.fr

Responsabilité légale :
JOLLY STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	10/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 16:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.